



## **Edition 01/2026**

### **Règlement Championnat jurassien de groupes 300m (CJG-300)**

#### **FJT-AJBST**

##### **1. Objectif**

Lors des différents tours du concours, les participants se qualifient en groupes pour les finales dans les divers champs correspondants destinés à désigner le champion (FJT & FJT-AJBST) des groupes 300m pour les diverses catégories.

##### **2. Bases légales**

Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

Règlement du championnat suisse de groupes (CSG-300) pour la composition des groupes, les champs, les programmes, les positions, les compensations de l'âge, les munitions, etc.

Catalogue des moyens auxiliaires du DDPS (Règl. 27.132).

##### **3. Inscription**

Tous les groupes des catégories A, D et E peuvent, sur inscription de leur société, participer au championnat de groupes FJT-AJBST.

Les groupes qui ont participé l'année précédente sont automatiquement inscrits pour l'année suivante, sauf en cas de modification du règlement.

##### **4. Participation**

Chaque société affiliée à la FJT ou à l'AJBST peut prendre part à la compétition avec un nombre illimité de groupes. Le championnat, indépendamment du nombre de tour, se déroule sur une année civile.

La participation au CJG-300 est soumise à la licence et elle n'est possible qu'avec la société de base (membre actif A). Les membres actifs B ne sont pas autorisés à participer.

En cas de transfert dans une nouvelle société de base après le début de la compétition, la participation au championnat de groupe la même année - même en cas de changement de domicile - n'est pas autorisée.

##### **5. Composition des groupes**

Cinq participants d'une même société de tir constituent un groupe du championnat correspondant.

Chaque tireur ne peut participer qu'avec un seul groupe et dans un seul championnat pour un même tour.

Un groupe peut être reconstitué d'un tour à l'autre.

## 6. Champs

Trois champs séparés sont constitués selon le genre d'armes lors de toutes les phases du concours :

- Champ A Toutes les armes
  - Champ D Fusils d'ordonnance et fusils admis pour les exercices fédéraux selon le catalogue des moyens auxiliaires
  - Champ E Fass 90, 57/02

## 7. Programmes

- Cible : A10, 1m divisée en 10 cercles (Champs A, D et E)
  - Positions :
    - Fusil libre pas couché
    - Fusil standard couché bras francs
    - Mousqueton couché bras francs ou appuyé ou sur bipied
    - Fusils d'assaut sur bipied
  - Allégement de position : Les seniors vétérans peuvent tirer appuyer avec l'arme libre et l'arme standard.
  - Compensation de l'âge : Les vétérans et seniors vétérans peuvent tirer couchés à bras franc avec le fusil libre.
  - Munitions :
    - Tours préliminaires Munitions d'ordonnance GP 11, resp. GP 90
    - Tours principaux Munitions d'ordonnance GP 11, resp. GP 90
    - Finale Munitions d'ordonnance GP 11, resp. GP 90
  - Coups d'essai : Libres
  - Coups de compétition :
    - Champ A 20 coups, coup par coup
    - Champs D et E 15 coups tirés comme suit :
      - 10 coups, coup par coup et
      - 5 coups, série, sans limite de temps

#### **8. Finance d'inscription**

Finance unique par groupe : CHF 50.-

## 9. Prescriptions

Les groupes peuvent tirer dans le stand de leur choix, pour autant qu'il soit reconnu dans SAT.

Chaque catégorie tire six tours (un des tours est le concours individuel 300m pour les sociétés jurassiennes).

Feuilles de stand : chaque groupe reçoit cinq étiquettes autocollantes pour cibles électroniques par tour. Toutes les étiquettes du championnat sont envoyées en un seul envoi. Il revient au responsable de la société d'effectuer les tirs dans les dates prévues et d'envoyer les résultats dans les délais communiqués par le responsable du CJG-300. L'étiquette avec le nom du tireur doit être collée sur la feuille de stand avant le début de la compétition et des coups devront être imprimés dessus afin de prouver qu'elle a été collée avant le début du tir. Les feuilles de stand sont renvoyées 2 fois par année (pour le 15 juillet pour les tours 1 à 4, et dès la fin du 5<sup>ème</sup> tour pour les Jurassiens et du 6<sup>ème</sup> tour pour l'AJBST).

Carte de tir : la carte de tir est sous format informatique. Après l'inscription, un fichier Excel est envoyé au responsable de la société. Il est obligatoire de remplir les données de chaque tireur du groupe, inclus le numéro de licence. En cas de litige, la feuille de stand fera foi.

Sauf si le nombre de groupe en catégorie E dépasse 11, ces derniers seront classés dans le classement de catégorie D. Une indication sera faite sur le classement pour pouvoir les différencier.

Contrôle : les chefs de groupes sont responsables du déroulement réglementaire de la compétition. La commission de tir se réserve le droit d'effectuer des contrôles.

Annonce des résultats : les résultats sont envoyés à l'aide du fichier Excel par courriel au responsable du CJG-300 au plus tard le samedi suivant le dernier jour de tir à 12h00. Une annonce hors délai sans accord préalable avec le responsable du CJG-300 sera sanctionnée par un résultat nul pour le tour en question et ce pour le ou les groupes concernés. Les documents de tir seront contrôlés par le responsable du CJG-300 et au besoin par la commission du CJG-300 ; leur décision est sans appel.

## **10. Qualification pour la finale cantonale jurassienne**

Les douze premiers groupes jurassiens des catégories A et D seront convoqués pour la finale cantonale après les six tours. Si le nombre de groupe en catégorie E dépasse 11, une finale leur sera organisée. En cas contraire, ils participent à la finale avec la catégorie D selon le classement de cette dernière.

## **11. Qualification pour la finale FJT-AJBST**

Les six premiers groupes des catégories A et D seront convoqués pour la finale FJT-AJBST après les six tours. Cette finale est organisée par l'AJBST durant le mois d'octobre.

## **12. Qualification pour le championnat suisse CSG-300 (groupes de la FJT)**

Les groupes qualifiés sont inscrits en fonction du classement du CJG-300 après les 3 premiers tours. Le nombre de groupes qualifiés dépend des quotas imposés par la FST.

En cas d'égalité après les trois tours du CJG-300, le résultat du dernier tour fait foi pour départager, puis celui d'avant, et finalement le premier tour.

En cas d'égalité persistante, les groupes seront départagés par les passes les plus profondes, à partir du dernier tour.

## **13. Prescriptions les tours principaux du championnat suisse de groupes (groupes de la FJT)**

Les groupes qualifiés pour les tours principaux ont la possibilité, en avertissant le responsable avant le début du tour, de tirer leurs passes du championnat suisse et de les faire enregistrer pour le championnat jurassien.

## **14. Entrée en vigueur**

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs. Il entre en vigueur le 1er janvier 2026.

### **Commission du championnat de groupes FJT-AJBST**

**Pour la FJT**

**Fabien Moret**

**Pour l'AJBST**

**Luca de Menech**